

Agglomération d'Épinal

SANCHEY

Conseil municipal : le patrimoine forestier s'agrandit...



Avec l'acquisition de 10 parcelles boisées, le patrimoine forestier s'agrandit de 15 000 m².

Le conseil municipal, réuni avec le quorum juste atteint, a décidé l'acquisition de dix parcelles boisées de 14 817 m² pour 10 000 €, renforçant ainsi le patrimoine forestier communal.

Est-ce l'approche des fêtes de fin d'année ? Toujours est-il que pour la réunion du conseil municipal de samedi, le quorum était tout juste atteint puisque huit élus seulement siégeaient à cette séance.

Acquisitions de dix parcelles boisées. - Ce fut le point le plus important de la séance, la forêt, puisque les élus ont décidé d'acquérir 14 817 m² de bois, achetés à Denis Lemarquis. Ce sont dix parcelles – 2 aux Châlots, 4 aux Champs Poirés, 2 à la Grande Fontaine et 2 aux Grands Prés – qui sont venues grossir le patrimoine forestier communal. Le tout pour une dépense de 10 000 €. Lors du vote, Jacques Lemarquis, conseiller délégué aux forêts, n'y a pas pris part, les élus se prononçant favorablement à l'unanimité.

Affouages. - Jacques Lemarquis rappelait que pour cette édition, douze personnes se sont inscrites pour effectuer des bois de nettoyage sur le secteur des Cumelées, sur la commune

de Les Forges. Il précisait également que le prix du stère sera de 6 €, « car il n'y a pas de gros bois cette année ! ». Il tenait à rappeler que les deux référents pour les affouages de l'édition 2024 seront Gérard Cattell et lui-même. Tirage au sort en fin d'année.

Enfin, une délibération a été prise concernant des parcelles boisées acquises en remplacement de celle prise lors de la dernière réunion du conseil du fait que l'une de ces parcelles n'est pas encore achetée. Celle-ci sera intégrée au domaine communal dès lors de son acquisition actée.

Mise en conformité du PLU. - Le travail concernant la mise en conformité du PLU est terminé et le document va être transmis aux services concernés. Le bureau d'étude retenu a œuvré sur ce document pendant un an et l'a remis en mairie tout récemment. Désormais, les élus vont attendre son retour avec les notifications apportées, puis une enquête publique sera ouverte avant que le conseil puisse appliquer le nouveau PLU.

Fermeture de poste. - La fermeture d'un poste d'adjoint technique a été décidée par les élus, suite au départ en retraite de celui-ci. Dans la foulée, le conseil adoptait le versement de l'indemnité compensatrice de congés annuels à cet agent qui n'avait pas été en mesure de les prendre.

ZAN. - Le conseil municipal a donné un avis favorable à la proposition de gouvernance de la ZAN dans le cadre de la mise en œuvre des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols.